

SÉCURITÉ DES PISCINES

Les piscines ont la cote auprès des propriétaires au pays : il y a eu ces dernières années une demande croissante d'installation de piscine chez les particuliers. Si vous avez une piscine, peu importe depuis combien de temps, alors les conseils qui suivent s'adressent à vous. Ils vous aideront à garder votre famille en sécurité.

Pour une piscine sécuritaire

- Expliquez aux personnes qui l'utilisent comment est faite votre piscine et indiquez-leur les choses à éviter (plongeurs et autres). La plupart des piscines résidentielles ne sont pas assez profondes pour qu'on puisse y plonger de façon sécuritaire. En effet, la tendance est à la construction de piscines de loisir d'une profondeur maximale de 1,2 à 1,8 mètre.
- Assurez-vous que les plongeurs, plateformes et glissades de votre piscine sont conformes aux règlements et aux codes du bâtiment en vigueur. Tenez-vous au courant des changements apportés à ceux-ci.
- Inspectez votre piscine fréquemment pour détecter les signes de détérioration ou de dommages.
- Installez une clôture avec porte à ressort autour de votre piscine, en complément de celle de votre terrain. Cette importante mesure vous aidera à éviter que les enfants ou les animaux de compagnie tombent dans la piscine.
- Vérifiez les codes du bâtiment de votre région pour connaître la hauteur minimale requise et les autres exigences de conception pour la clôture, qui pourraient différer de celles pour les maisons sans piscine. Les clôtures pour piscine doivent généralement être fixées de façon permanente, être difficiles à escalader et mesurer au moins 1,5 mètre de hauteur. Le bas de la clôture doit être situé au ras du sol et longer la surface du terrain, sans laisser d'espace assez grand pour qu'un enfant ou un animal s'y faufile. Gardez les portes verrouillées afin d'empêcher l'accès à la piscine.
- Il pourrait être judicieux d'utiliser une couverture de sécurité rigide pendant l'hiver plutôt qu'une toile hivernale ordinaire. Ce type de couverture peut supporter un certain poids, contrairement aux toiles ordinaires, qui sont de simples bâches et caleront si une personne ou un animal marche dessus.
- Vous pourriez également installer un détecteur de bruit dans la piscine et l'activer lorsque celle-ci n'est pas utilisée ou supervisée. Ce dispositif vous avertira si un certain seuil sonore est dépassé, par exemple si quelqu'un tombe dans la piscine.
- Installez des mécanismes de sécurité sur les portes extérieures menant à la piscine afin d'empêcher les enfants ou les visiteurs d'y accéder sans supervision. Par exemple, vous pouvez installer des barres de sécurité sur les portes coulissantes, des serrures à l'épreuve des enfants sur les portes à charnières, et des carillons sur tous les types de portes.
- Assurez-vous que les enfants sont surveillés par un adulte en tout temps.
- Désignez un adulte responsable de la surveillance. Cette personne doit pouvoir bien voir l'ensemble de la piscine et de son périmètre; pour cela, elle se placera préférablement en hauteur, dos au soleil afin d'éviter d'être aveuglée par la lumière. Elle pourra ainsi surveiller tous les utilisateurs de la piscine et sauter dans l'eau si quelqu'un a besoin d'aide.
- N'oubliez pas que le vêtement de flottaison individuel (VFI) le plus efficace est le gilet de sauvetage, surtout pour les moins bons nageurs ou les nageurs débutants. Les flotteurs et les jouets gonflables ne sont pas suffisants.
- N'oubliez pas que les noyades ne surviennent pas uniquement dans les parties profondes des piscines; les jeunes enfants et les personnes qui ne savent pas nager peuvent se noyer même dans les parties peu profondes.
- Interdisez l'utilisation de contenants en verre (par exemple des bouteilles de bière ou des verres en verre) dans la piscine et autour de celle-ci. Les éclats de verre sont difficiles à voir et peuvent causer des coupures et d'autres blessures parfois graves. De plus, ils peuvent s'insérer dans les filtres et endommager le système de votre piscine.
- Établissez des règles de sécurité pour l'utilisation de la piscine, et informez-en tous les membres de votre famille et tous vos visiteurs. Consultez les ressources de la Croix-Rouge canadienne régulièrement pour vous tenir au courant des risques et obtenir d'autres conseils de sécurité.

Entretien de la piscine et de l'équipement

L'entretien régulier de votre piscine et de l'équipement connexe vous permettra d'en prolonger la durée de vie et d'en profiter au maximum pendant la belle saison, sans avoir à vous en priver parce qu'elle est brisée. Vérifiez que l'entrepreneur et le personnel d'entretien ont les permis et les assurances nécessaires et respectent les règlements et codes du bâtiment locaux. Créez une liste de vérification pour l'entretien saisonnier et l'entretien continu; cette liste devrait comprendre les tâches suivantes :

- Contrôlez régulièrement l'équipement pour vérifier les fuites. Si la pompe est située aux abords de votre maison et qu'il y a une fuite, vos fondations (et plus particulièrement votre sous-sol) peuvent être rapidement endommagées.
- Embauchez des monteurs d'installations au gaz agréés et assurés qui allumeront et éteindront la flamme pilote de votre chauffe-piscine.
- Embauchez un spécialiste pour fermer votre piscine l'hiver; il baissera le niveau d'eau, utilisera le matériel et les produits chimiques appropriés, et installera une couverture de sécurité rigide. Ainsi, votre piscine ne subira pas de dommages et ne causera pas d'accident pendant qu'elle est inutilisée.
- Assurez-vous que les produits chimiques pour la piscine sont utilisés et entreposés de façon sécuritaire hors de la portée des enfants ou des animaux de compagnie, conformément aux instructions du fabricant.
- Si vous installez un chauffe-piscine (dans une structure comme une remise), respectez la réglementation locale, par exemple en l'entourant de cloisons non inflammables et en assurant une bonne ventilation. Vous devriez également envisager d'installer un détecteur thermique relié à une centrale pour mieux protéger la structure contre les incendies.
- Si vous avez une piscine intérieure, installez également un détecteur thermique relié à une centrale dans l'enceinte de la piscine et la salle mécanique afin de prévenir les risques d'incendie. De plus, vous devez restreindre l'accès à ces endroits en installant des portes à fermeture automatique surveillée à distance ou dont le système de fermeture est à l'épreuve des enfants.

Protégez vos intérêts

Si les piscines sont synonymes de plaisir estival, elles supposent un niveau de responsabilité plus élevé pour leur propriétaire. Parlez à votre courtier pour bien comprendre les risques de responsabilité que représente une piscine et le type d'assurance dont vous pourriez avoir besoin. Voici des notions d'assurance qui vous seront utiles :

- **Nuisance attirante** : Cette notion renvoie à toute chose qui pourrait attirer quelqu'un sur votre propriété. Par exemple, les enfants peuvent être attirés par les piscines, parce qu'ils aiment s'y amuser et s'y rafraîchir. Ainsi, les piscines entrent dans la catégorie des nuisances attirantes. Or il incombe au propriétaire de contrôler l'accès aux nuisances attirantes de sa propriété, c'est-à-dire de surveiller les personnes qu'il invite chez lui ou d'éviter que des intrus ne pénètrent sur sa propriété.
- **Assurance excédentaire de la responsabilité civile** : Discutez avec votre courtier pour déterminer si vos montants de garantie actuels en responsabilité civile sont suffisants.
- **Applications de partage de piscines** : Ces applications ont fait leur apparition au Canada et permettent aux propriétaires de louer leur piscine à l'heure. En cas d'accident, le propriétaire s'expose toutefois à des risques de responsabilité civile. Si vous envisagez de louer votre piscine, communiquez avec votre courtier d'assurance pour déterminer si votre couverture est suffisante.
- **Assurance basée sur la valeur à neuf** : La valeur à neuf de votre piscine est couverte par la garantie A de votre assurance habitation. Si vous avez récemment modifié votre piscine ou en avez fait installer une, voyez avec votre courtier si vous avez une protection d'assurance adéquate.

Si vous avez une piscine, vous devez prendre des mesures pour réduire les risques le plus possible. Veillez à ce qu'un adulte, de préférence un bon nageur, supervise les enfants, les animaux et les visiteurs autour de la piscine. C'est important puisque les noyades sont généralement silencieuses. De plus, n'oubliez pas que la plupart des piscines creusées résidentielles ne sont pas assez profondes pour le plongeon. Établissez des règles de sécurité et faites-les appliquer par tous. Installez une clôture ou un autre dispositif que vous verrouillerez lorsque la piscine n'est pas utilisée. Pensez également à installer des capteurs aquatiques ou thermiques, des alarmes et d'autres dispositifs de surveillance afin d'être alerté s'il y a de l'activité dans la piscine ou alentour. Enfin, n'oubliez pas d'inspecter et d'entretenir régulièrement votre piscine et l'équipement connexe.

Pour savoir comment mieux protéger votre propriété, communiquez avec le Service de prévention au 1-833-692-4111 ou rendez-vous au www.northbridgeassurance.ca.